

LOT 24 : GEREP Perfectionnement Air

Catégorie du lot (cf. article 1.2 du CCTP) : ☐ Cat A ☒ Cat B

Ce lot comporte 2 modules de formation.

Intitulé de la formation	Module A. GEREP Perfectionnement partie Air
Public cible	Inspecteurs ICPE
Prérequis	Etre chargé de valider des déclarations GEREP d'exploitants sur la thématique Air (hors élevage)
Objectif(s) de la formation	- Acquérir les connaissances réglementaires liées à l'outil de déclaration ; - Connaître les contrôles réalisés par l'application, les problèmes rencontrés par les exploitants ainsi que les pistes de contrôles pouvant être réalisés par les inspecteurs ;
Nombre de sessions par an	2
Durée	1 journée
Nombre d'inscrits	Minimum : 8 Maximum : 15
Programme	1/ Contexte réglementaire spécifique à la partie Air - Contextes français, européen et international 2/ présentation de la partie AIR de l'application - Navigation sur des comptes tests fictifs - Présentation de dernières évolutions de l'application 3/ Etudes de cas et erreurs habituelles à identifier - Bloc Combustion/Incinération (notamment installation de combustion supérieure à 20 MW) - Bloc Procédés/Emissions diffuses - Bloc « Solvants » (PGS) - Étude sectorielle selon l'assistance (ISDND, Gaz fluorés) Les blocs « Elevages » et « Carrières » ne sont pas abordés dans le cadre de cette formation.
Types d'intervenants	<u>Formateur externe</u> ayant l'expérience des spécificités des déclarations du module Air dans GEREP (indépendant du module Quotas)
Formation susceptible d'être réalisée à distance	OUI
Lieux de la formation	A distance et /ou en présentiel (formation itinérante en CVRH)
Support de formation	Support à créer

Intitulé de la formation	Module B. GEREPElevages
Public cible	Inspecteurs ICPE
Prérequis	Etre chargé de valider des déclarations GEREPE d'exploitants sur la thématique Air - élevage
Objectif(s) de la formation	- Acquérir les connaissances réglementaires liées à l'outil de déclaration ; - Connaître les contrôles réalisés par l'application, les problèmes rencontrés par les exploitants ainsi que les pistes de contrôles pouvant être réalisés par les inspecteurs ;
Nombre de sessions par an	2
Durée	1/2 journée
Nombre d'inscrits	Minimum : 8 Maximum : 15
Programme	1/ Contexte réglementaire spécifique à la partie Elevages - rappeler le contexte réglementaire lié à la déclaration GEREPE pour les élevages 2/ présentation de la partie AIR / Elevages de l'application - connaître les principales vérifications à conduire au sein du module de calcul des émissions - comprendre le lien entre le module de calcul des émissions et la plateforme GEREPE - naviguer au sein du Pavé Air pour les élevages - connaître les principales vérifications à conduire sur la plateforme au sein du Pavé Air pour les élevages
Types d'intervenants	Formateur externe ayant l'expérience des spécificités des déclarations du module Air Elevage dans GEREPE (indépendant du module Quotas)
Formation susceptible d'être réalisée à distance	OUI
Lieux de la formation	A distance et /ou en présentiel (formation itinérante en CVRH)
Support de formation	Support à créer